

n° 6218-26-06

Le Président,

CONSEIL
PRÉVENTION

CONCOURS Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

CARRIÈRES

EMPLOI Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu les nominations recensées dans les collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 14/06/2018,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'attaché de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne pour l'année 2018 est arrêtée comme suit :

ETABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	PRENOM
Mairie de Bailleul	Madame	BEHAGUE	Yvelyne

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-Préfets.

Fait à Lille, le 28 JUIN 2018

Le Président,



Marc GODEFROY
Conseiller Départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa présente notification.

